

MEURTRE
DE LUCIE

Hier après midi, Daniel H. a avoué avoir tué la jeune Fribourgeoise. Cocaïnomanie, il pouvait être charmant et beau parleur, mais pas toujours! Portrait.

Et soudain, «il avait du noir en lui»



Au pied de la maison du meurtrier, hier, des bougies et des fleurs, aussi des messages de dépit. KEYSTONE/ALESSANDRO DELLA BELLA

ARIANE GIGON, ZURICH

Daniel H., ou «Dani», 25 ans, a avoué hier après midi avoir tué Lucie. Le jeune cuisinier avait d'abord été transféré à Berne (où le corps de la jeune fille a été autopsié), pour des analyses médico-légales, puis à Aarau en détention préventive. Hier, la police n'avait pas encore terminé les analyses dans son appartement, où le corps de la Fribourgeoise de 16 ans a été retrouvé dimanche soir. «Nous ne pourrions pas communiquer les résultats avant la fin de la semaine», a déclaré le porte-parole Rudolf Woodtli.

Des bougies et des fleurs

Au pied de la maison du meurtrier, dans la commune argovienne de Rieden/Obersiggenthal, des habitants ont déposé des bougies et des fleurs. «Nous sommes sincèrement désolés», peut-on lire sur une pancarte écrite à la main d'une écriture adolescente. Les témoignages au sujet du jeune homme, y compris celui de son père, se sont multipliés dans les médias alémaniques. Selon

les comptes-rendus du procès du 4 juin 2004, lors duquel le cuisinier avait été condamné pour tentative de meurtre (il avait violemment battu et tenté d'étrangler une collègue de travail avant que ses hurlements ne le fassent cesser), Dani avait donné l'impression d'un jeune homme charmant, bien habillé et beau parleur.

Selon le «Tages-Anzeiger» qui a retrouvé les archives du procès, il aurait déclaré s'être senti «devenir comme une bête, ne plus s'être appartenu» au moment de l'agression. Il aurait encore déclaré avoir été «envahi par le noir». Il aurait voulu que la jeune femme le prenne dans ses bras et ait de la pitié, pas des relations sexuelles, relatent encore les archives. Le cuisinier était sous l'emprise de la cocaïne et de l'alcool.

Etant donné la brutalité de l'agression (tête de la victime heurtée contre la pierre, étranglement), les juges et les psychiatres avaient envisagé l'internement. Ils avaient finalement opté pour une rééducation

en institution fermée, Arxhof (Bâle-Campagne), jusqu'en 2008. Il a été libéré de façon conditionnelle. Il devait notamment suivre une thérapie pour soigner sa toxicodépendance.

A l'âge de 10 ans, Daniel H. avait été victime d'une agression sexuelle

Selon les actes du procès, les parents de Daniel H. se sont séparés lorsqu'il avait 5 ans. A l'âge de 10 ans, il a été victime d'une agression sexuelle, dont le père, interrogé par «Blick», ne dit rien. A 16 ans, il consomme du haschich, puis de la cocaïne et beaucoup d'alcool. Il interrompt son apprentissage en 2003. Quelques jours plus tard, selon le «Tages-Anzeiger», a lieu l'agression contre sa collègue.

Son père dit ne jamais avoir su que son fils se droguait. Il le décrit

comme «intelligent, aimant boire un verre de temps en temps, faisant des bêtises de gamin, c'est vrai.» Le double visage du jeune homme semble avoir perduré. Ses voisins actuels le décrivent comme avenant, son ancien employeur aussi, et même son ex-petite amie, qui l'aurait quitté il y a peu de temps, selon les médias alémaniques, le trouvait gentil. «Il travaillait avec ardeur et les clients l'aimaient bien», dit un ancien patron à l'«Aargauer Zeitung».

Deux filles choquées

Deux jeunes filles qui ont quitté précipitamment son appartement au milieu de la nuit début février ne sont manifestement pas de cet avis. «Blick» publie le témoignage d'un chauffeur de taxi qui aurait conduit Daniel H. plusieurs fois de Rieden à Zurich pour aller chercher de la cocaïne. Selon ce chauffeur de taxi, les deux jeunes filles auraient été attirées par la promesse de photos et seraient reparties, choquées. Un témoignage qui intéressera sûrement la police. I

Mgr Genoud prêt à célébrer les obsèques

L'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg Bernard Genoud célébrera les obsèques de l'adolescente fribourgeoise retrouvée morte dimanche en Argovie. Ami des parents de Lucie Trezzini, il les avait mariés et baptisés leur fille alors qu'il était curé à Lessoc. «J'ai convenu ainsi avec la famille», a-t-il confié hier. Seule réserve, si les obsèques se déroulent samedi, l'évêque ne pourra pas officier car il doit participer au Conseil pastoral. Pour le moment, la date des obsèques de Lucie n'est pas encore connue. L'évêque ignore également où ces dernières seront célébrées. Mais il n'exclut pas Fribourg.

Dans un entretien sur divers sujets accordé hier matin à la RSR, Mgr Genoud n'a pas caché à quel point il se sentait concerné par le drame de Rieden. «C'est moi qui ai baptisé cette petite», a-t-il dit. Il a apporté son soutien moral aux parents au cours d'un entretien téléphonique lundi soir. «Comme eux, je ne comprends pas, c'est une absurdité énorme.» ATS



L'émotion est vive après le drame. KEYSTONE

Quelle dangerosité?

La fiabilité des expertises psychiatriques est dans la ligne de mire après le meurtre de Lucie par un récidiviste. Pourtant, les méthodes modernes permettent d'établir des pronostics de dangerosité assez justes. Même si de telles techniques réduisent les risques, elles ne les excluent pas, a relevé un expert. On peut atteindre un haut niveau d'assurance dans l'évaluation de la dangerosité quand un délinquant sexuel et/ou violent est soumis à des analyses, des tests et des données statistiques récentes. ATS

ALERTE ENLÈVEMENT

Erwin Jutzet se dit favorable

KESSAVA PACKIRY

Le conseiller d'Etat fribourgeois Erwin Jutzet se dit très favorable à un système d'alerte enlèvement au niveau national. «Je suis pour, comme tous les cantons romands», déclare le directeur de la Sécurité et de la justice. Mais sur ce plan-là poursuit-il, il existe un fossé entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, «qui pense que c'est trop compliqué de mettre en place un tel dispositif. Mais si on peut sauver une vie sur cent, ça vaut déjà la peine.»

Dans ce sens, Erwin Jutzet apporte son soutien total à la motion du radical Didier Burkhalter, conseiller aux Etats neuchâtelois. Cette motion, qui demande l'élaboration rapide d'une convention de partenariat pour une mise en place rapide de l'alerte enlèvement en Suisse – et qui a reçu une réponse négative du Conseil fédéral – sera discutée à la Chambre haute demain. «J'espère que nos parlementaires y apporteront leur soutien.»

Et si rien ne bouge? «Les cantons favorables devraient

alors procéder par la voie concordataire», avance Erwin Jutzet. «Mais cela prend beaucoup plus de temps. Et nous ne serions liés qu'entre nous, et non au reste de la Suisse et à l'Europe.» Moins efficace donc.

Les Jeunes libéraux-radicaux fribourgeois, de leur côté, demandent au Conseil national d'adopter une décision fédérale urgente exigeant l'introduction d'un plan alerte enlèvement, qui prévoit qu'une annonce soit envoyée par le biais de tous les moyens de communication au niveau national, afin que tout le monde puisse contribuer à empêcher la réalisation d'un drame ou à éclaircir rapidement les circonstances de l'enlèvement. Au Conseil fédéral, les Jeunes radicaux lancent: «L'intolérable meurtre de la jeune Fribourgeoise Lucie nécessite une réaction politique.»

Ils rappellent également que, contrairement à la réponse donnée par le Conseil fédéral à la motion Burkhalter, les moyens de communication sont réglés par le droit fédéral. I

Facebook? Gare au dérapage!



FRANCESCA SACCO

L'enfer est pavé de bonnes intentions, dit-on. En l'absence d'une «alerte enlèvement» au niveau suisse, les initiatives personnelles prolifèrent sur internet. Ainsi, la disparition de Lucie Trezzini a largement été relayée sur Facebook et certains blogs.

Selon le conseiller aux Etats neuchâtelois Didier Burkhalter (plr) (PHOTO KEYSTONE), ces démarches sont à double tranchant. «La demande en faveur de l'instauration d'un dispositif d'alerte couvrant l'ensemble du territoire est très forte, et comme les travaux s'enlèvent, toutes sortes d'initiatives sont lancées. On «bricole» des alertes enlèvement ici et là. Le risque, c'est l'apparition de fausses annonces, c'est-à-dire de canulars. Cela s'est déjà produit, d'ailleurs. Pas plus tard qu'hier, j'ai recueilli le témoignage d'une famille qui a dû préciser «ceci n'est pas un canular» dans les mails qu'elle a envoyés pour signaler la disparition de Lucie.»

Et le sénateur de poursuivre: «Cela fait une année que des gens de tous bords me contactent pour me présenter leurs idées. J'ai même été approché

par une organisation privée qui proposait de mettre sur pied une alerte enlèvement payante, fonctionnant en quelque sorte sur le principe d'un contrat d'assurance. Dans le cas de Lucie, on a bien vu la confusion que peut engendrer la superposition de démarches diverses: «L'Express» a publié un article indiquant le numéro de téléphone de la police, à côté de la photo d'un tract où figurait le numéro de la famille. La non-coordination des initiatives peut faire perdre du temps.»

Le psychologue Philip Jaffé, directeur de l'Institut universitaire Kurt Bösch à Sion, précise: «Le problème, c'est que des informations risquent de s'égarer. Il est essentiel que les indices parviennent à la police. Ces affaires doivent être traitées par des professionnels.» Plus grave: certains pensent que toute cette agitation pourrait inciter les ravisseurs à se débarrasser de leurs victimes.

«Ah, ça, c'est l'une des objections fréquentes à la mise en place d'une alerte enlèvement», relève Didier Burkhalter. «Mais le risque existe de toute façon. Il ne faut pas oublier que nous parlons d'une situation dramatique, où l'on peut légitimement craindre pour la vie d'un enfant ou d'un adolescent.

Or, l'expérience montre que dans plus de 90% des cas, l'issue fatale intervient dans les premières 24 heures qui suivent l'enlèvement.»

«Par conséquent, il vaut la peine de courir le risque de provoquer la panique de l'agresseur, poursuit Didier Burkhalter. Mais encore une fois, j'affirme qu'il est nécessaire d'agir de manière professionnelle, c'est-à-dire que la décision de lancer l'appel doit être prise par une autorité judiciaire, sur la base de critères clairs. Rappelez-vous que les alertes enlèvement officielles ont permis de sauver plus de 140 enfants aux Etats-Unis et sept en France, sur sept annonces.»

En attendant la mise en place d'un tel dispositif sur sol helvétique, la Fondation pour la recherche d'enfants disparus (Fredy) envisage de collaborer avec Facebook. «Au début, nous avions refusé d'entrer en matière, parce que nous doutions qu'il était possible de gérer des groupes Facebook. Mais je viens d'avoir un contact qui m'a rassuré sur ce plan», confie Diane Burgy, directrice de la fondation. «Nous pouvons donc à présent envisager une collaboration.» L'avenir dira si ce genre d'idée permet effectivement de sauver des vies. I